



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS # 70-2012-A02, # 83-2014-A11 ET # SQ-05-2012-A02

AVIS est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement # 70-2012-A02 modifiant le règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux # 70-2012 a été adopté selon la procédure suivante :

Avis de motion : 15 octobre 2018
Dépôt et présentation du règlement : 15 octobre 2018
Avis public de l'adoption prochaine : 24 octobre 2018
Consultation des employés : entre le 8 novembre 2018 et le 15 novembre 2018
Adoption du règlement : 19 novembre 2018

QUE le règlement # 83-2014-A11 modifiant le règlement # 83-2014 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin afin d'y actualiser certains tarifs relatifs aux mariages et unions civiles, aux documents d'urbanisme de même que l'annexe A « Organismes locaux » a été adopté selon la procédure suivante :

Avis de motion : 15 octobre 2018
Dépôt et présentation du projet de règlement : 15 octobre 2018
Adoption du règlement : 19 novembre 2018

QUE le règlement # SQ-05-2012-A02 amendant le règlement # SQ-05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson afin d'y inclure des règles relatives à l'interdiction de l'usage du cannabis et autres substances dérivées a été adopté selon la procédure suivante :

Avis de motion : 15 octobre 2018
Dépôt et présentation du projet de règlement : 15 octobre 2018
Adoption du règlement : 19 novembre 2018

QUE ces règlements peuvent être consultés durant les heures régulières du bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les règlements # 70-2012-A02, # 83-2014-A11 et # SQ-05-2012-A02 entreront en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 28 novembre 2018.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités à la page ___ de l'édition du 28 novembre 2018 du journal Accès, le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville à la date précitée et diffusée sur le site Internet municipal.

Judith Saint-Louis